

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

## COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 25 juin 2012 à 19h, salle Jean Monnet.

\*\*\*\*\*

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 19 juin 2012.

**Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire :** Mmes et MM.

HIEBEL Gilbert, HABERMACHER Nicole, IFFRIG Bertrand, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, SCHWARTZ Norbert, WENDLING Anne-Marie, WECKER Elisabeth, KLEWER Annette, KELLER Martial, KELLER Hervé, CAN Veysel, FISCHER Etienne, HUCK Jean-Claude, WENNER Sylvie, BERTRAND Pierre (qui arrive en cours de séance à 19h25), KANY Roland

**Etaient excusés (avec procuration de vote) :**

M. MIKAIL Izzat qui a donné procuration à M. PIQUARD Jean-Louis  
M. PERRIN Ambroise qui a donné procuration à M. IFFRIG Bertrand  
M. BODOT Didier qui a donné procuration à M. SCHWARTZ Norbert  
M. KANY Nicolas qui a donné procuration à Mme HABERMACHER Nicole  
M. MEYER Claude qui a donné procuration à M. KANY Roland  
Mme PFEFFER Denise qui a donné procuration à M. BERTRAND Pierre

**Etaient excusés :**

Mmes SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Weronika, BRUNNER Marguerite et M. SCHWEINBERG Dominique

### **Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance**

\*\*\*\*\*

Mme Nicole HABERMACHER, Adointe au Maire, est désignée comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 10/07/2012 et publiées par affichage le 17/07/ 2012.

\*\*\*\*\*

M. le Maire passe ensuite à l'ORDRE DU JOUR (le point 13. Aménagements intérieurs de l'Hôtel de Ville – attribution des marchés de travaux est complété)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2012
2. APPROBATION DES RÉSULTATS D'ÉTUDE CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN (ZDE)
3. COMPTES DE GESTION 2011 - VILLE - EAU - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL
4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 - VILLE - EAU - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL
5. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE
6. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU
7. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT
8. REPARTITION DES SUBVENTIONS "JEUNESSE-SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS" POUR L'EXERCICE 2012
9. REPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2012
10. DEMANDES DE SUBVENTIONS - REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG
- 10.1. COURSE "PENTES ET CÔTES"

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

- 10.2. COMPÉTITIONS HORS RÉGION ALSACE
11. RECONDUCTION DES CHÈQUES "CULTURE, SPORT ET LOISIRS"
12. RESTAURATION DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE - AVENANT AUX MARCHÉS
13. AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS DE L'HÔTEL DE VILLE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX
14. LANCEMENT DES CONSULTATIONS POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE À ALTENSTADT
15. SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – DÉMARCHE "0 PESTICIDE" (VILLE – RÉGION – AGENCE DE L'EAU)
16. ACQUISITION D'UNE PARCELLE (EXTENSION DE VOIRIE)
17. VENTE MATCH (GIRATOIRE ALLÉE DES PEUPLIERS)
18. ACQUISITION D'UNE PARCELLE (VOIRIE)
19. ECHANGE AVEC LE FOYER CULTUREL TURC - SECTEUR GUMMI MAYER
20. ACQUISITION DE PARCELLES (RÉSERVE FONCIÈRE - SECTEUR WEILER)
21. ACQUISITION DE PARCELLES (RÉSERVE FONCIÈRE - SECTEUR CENTRE HOSPITALIER)
22. RENOUVELLEMENT DU BAIL / TRÉSORERIE
23. AVIS SUR LA DEMANDE D'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE PORCS
24. AGRÉMENT DE DEUX CHASSEURS - LOTS N°01, 02 ET 06
25. CREATIONS DE POSTE
26. RECRUTEMENTS D'APPRENTIS
27. ECOLE DE MUSIQUE – MODIFICATION ET CREATION DE POSTES
28. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL "ACCESSIBILITÉ" AVEC LE PAVE (PLAN D'ACCESSIBILITÉ VOIRIE ET ESPACES PUBLICS) MIS À JOUR
29. RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION EN VUE DE PASSER DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE
30. DIVERS

---

\*\*\*\*Séance publique\*\*\*\*

---

## **1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2012**

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 15 juin 2012.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

## **2. APPROBATION DES RÉSULTATS D'ÉTUDE CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN (ZDE)**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 2011 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,

M. le Maire présente les derniers éléments transmis par les bureaux d'études VIGNERON ENERGIES et MATUTINA concernant le projet de création d'une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur le territoire de la commune.

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a pris compétence pour la création des ZDE en date du 10/10/2011 et a délibéré à l'unanimité sur le zonage retenu le 12/03/2012 sur les communes de Wissembourg, Schleithal et Seebach.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

M. le Maire précise en outre que les communes concernées restent souveraines dans leur décision mais que seules les zones approuvées par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg sont éligibles à la création de ZDE.

Un périmètre d'implantation a été retenu suite aux études réalisées qui intègrent en particulier :

- Les contraintes militaires liées aux radars de Drachenbronn pour lesquelles la zone aérienne de défense nord a fixé des règles de cohabitation entre les aérogénérateurs et les radars en préalable à une autorisation de la création de la ZDE,
- La prise en compte de l'avis technique favorable de ESR (Electricité de Strasbourg – Réseaux) en date du 28/02/2012
- La prise en compte de l'avis favorable de la Direction de l'Aviation Civile en date du 27/10/2011
- Une cohérence technique (notamment pour ce qui concerne les contraintes liées au radar de Drachenbronn), environnementale et paysagère des zones entre elles en tenant compte des deux projets de ZDE existant sur les communes de Wissembourg, Schleithal, Seebach, et Siegen.
- La compatibilité avec le projet de Schéma Régional Climat Air Energie d'Alsace actuellement en phase de concertation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix-sept voix pour, deux abstentions (Mme I. MATTER et M. H. KELLER) et six voix contre (MM. P. BERTRAND , R. KANY, Mmes E. WECKER, AM. WENDLING et par procuration Mme D. PFEFFER et M. C. MEYER)**

- d'approuver la proposition de périmètre concernant le territoire communal selon la carte et les références géographiques annexées,
- d'approuver la ventilation de puissance proposée sur ledit périmètre (P mini 0 MW – P maxi 15 MW)
- d'autoriser le Maire à signer tous documents y afférents

### **3. COMPTES DE GESTION 2011 - VILLE - EAU - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAEHEL**

*Mme Nicole HABERMACHER est élue Présidente de séance à l'unanimité. M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.*

Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2011, il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- d'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011,
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

## **4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 - VILLE - EAU - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL**

*Mme Nicole HABERMACHER est élue Présidente de séance à l'unanimité. M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.*

*Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et quatre voix contre (M. P. BERTRAND et M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER et M. C. MEYER) d'approuver le compte administratif 2011 VILLE DE WISSEMBOURG dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2011 :**

### **VILLE DE WISSEMBOURG**

RECETTES	17 855 159,59 €
DEPENSES	17 672 727,58 €
<b>EXCEDENT au 31/12/2011</b>	<b>182 432,01 €</b>
* Fonctionnement	581 336,78 €
* Investissement	- 398 904,77 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le compte administratif 2011 SERVICE EAU dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2011 :**

### **SERVICE EAU**

RECETTES	1 271 196,09 €
DEPENSES	1 120 375,66 €
<b>EXCEDENT au 31/12/2011</b>	<b>150 820,43 €</b>
* Exploitation	254 983,66 €
* Investissement	- 104 163,23 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le compte administratif 2011 SERVICE ASSAINISSEMENT dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2011 :**

### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

RECETTES	2 488 479,60 €
DEPENSES	1 037 289,40 €
<b>EXCEDENT au 31/12/2011</b>	<b>1 451 190,20 €</b>
* Exploitation	1 348 203,76 €
* Investissement	102 986,44 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et quatre voix contre (M. P. BERTRAND et M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER et M. C. MEYER) d'approuver le compte administratif 2011 LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

PEUPLIERS 1° TR dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2011 :

## LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° TR

RECETTES	515 756,01 €
DEPENSES	1 149 043,94 €
<b>SOLDE au 31/12/2011</b>	<b>- 633 287.93 €</b>
* Exploitation	419 789,65 €
* Investissement	- 1 053 077,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et quatre voix contre (M. P. BERTRAND et M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER et M. C. MEYER) d'approuver le compte administratif 2011 LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2° TR - dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2011 :

## LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2° TR

RECETTES	208 039,57 €
DEPENSES	719 596,46 €
<b>SOLDE au 31/12/2011</b>	<b>- 511 556.89 €</b>
* Fonctionnement	0 €
* Investissement	- 511 556.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et quatre voix contre (M. P. BERTRAND et M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER et M. C. MEYER) d'approuver le compte administratif 2011 LOTISSEMENT GUMBERLÉ - dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2011 :

## LOTISSEMENT GUMBERLÉ

RECETTES	537 798,74 €
DEPENSES	531 341,04 €
<b>SOLDE au 31/12/2011</b>	<b>6 457.70 €</b>
* Fonctionnement	0 €
* Investissement	6 457.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et quatre voix contre (M. P. BERTRAND et M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER et M. C. MEYER) d'approuver le compte administratif 2011 ZA LA PÉPINIÈRE - dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2011 :

## ZA LA PÉPINIÈRE

RECETTES	904 265,68 €
DEPENSES	887 021,67 €
<b>SOLDE au 31/12/2011</b>	<b>17 244.01 €</b>
* Fonctionnement	0 €
* Investissement	17 244.01 €

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et quatre voix contre (M. P. BERTRAND et M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER et M. C. MEYER) d'approuver le compte administratif 2011 QUARTIER STEINBAECHEL - dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2011 :**

## QUARTIER STEINBAECHEL

RECETTES	324 064,18 €
DEPENSES	292 130,00 €
<b>SOLDE au 31/12/2011</b>	<b>31 934.18 €</b>
* Fonctionnement	0 €
* Investissement	31 934.18 €

## 5. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE

Dans le cadre de la reprise du résultat de fonctionnement 2011 au budget 2012, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et quatre abstentions (M. P. BERTRAND et M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER et M. C. MEYER) d'affecter ce résultat comme suit :**

			En euros
	Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
	Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)		182 018.09 €
	Virement à la section d'investissement (B)		
	RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT (C)	399 318.69 €
		DEFICIT	
	<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2011 (A) - (B) + (C)</b>		<b>581 336.78 €</b>
	Affectation obligatoire		
	*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
	Déficit résiduel à reporter		
	*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		515 000.00 €
	Solde disponible		66 336.78 €
	Affecté comme suit :		
	*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
	*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002		66 336.78 €
	si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur		
	Pour.....		

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

....		
B) DEFICIT AU 31/12/2011		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2011		
Excédent disponible (voir A - solde disponible)		
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté		

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

## **6. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU**

Dans le cadre de la reprise du résultat d'exploitation 2011 au budget 2012, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'affecter ce résultat comme suit :

		En euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)		222 861.31 €
Virement à la section d'investissement (B)		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT (C)	32 122.35 €
	DEFICIT	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2011 (A) - (B) + (C)</b>		<b>254 983.66 €</b>
Affectation obligatoire		
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		168 000.00 €
Solde disponible		86 983.66 €
Affecté comme suit :		
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002		86 983.66 €

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

	si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur		
	Pour.....		
	B) DEFICIT AU 31/12/2011		
	Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
	Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
	Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2011		
	Excédent disponible (voir A - solde disponible)		
	C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté		

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

## **7. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre de la reprise du résultat d'exploitation 2011 au budget 2012, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'affecter ce résultat comme suit :**

		En euros
	Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
	Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)	1 019 770.54 €
	Virement à la section d'investissement (B)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE :	
	EXCEDENT (C)	328 433.22 €
	DEFICIT	
	<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2011 (A) - (B) + (C)</b>	<b>1 348 203.76 €</b>
	Affectation obligatoire	
	*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
	Déficit résiduel à reporter	
	*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	267 000.00 €
	Solde disponible	1 081 203.76 €
	Affecté comme suit :	
	*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
	*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 081 203.76 €



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

ligne 002		
si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur		
Pour.....		
B) DEFICIT AU 31/12/2011		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2011		
Excédent disponible (voir A - solde disponible)		
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté		

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

## **8. REPARTITION DES SUBVENTIONS "JEUNESSE-SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS" POUR L'EXERCICE 2012**

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

M. GLIECH ne participe pas au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les subventions "Jeunesse-soutien aux associations" pour l'exercice 2012 comme suit :**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

Football Club Wissembourg	2 330 €
Football Club Altenstadt	3 578 €
Basket Club Wissembourg	6 622 €
Handball Club Wissembourg	1 530 €
Rempart Athlétisme Club Wissembourg	1 699 €
Volley Club Wissembourg	192 €
Tennis Club de Wissembourg	3 521 €
Tennis Club d'Altenstadt	5 466 €
Compagnie des Archers de Wissembourg	1 434 €
Karaté-Do Shotokan Club Wissembourg	1 466 €
Judo-Club Wissembourg	2 234 €
Cercle Echecs Wissembourg	602 €
Sport Twirl de Wissembourg	1 434 €
RUBGY	1 594 €
Pétanque Club Wissembourg	529 €
Ginga Bahiana Capoeira	404 €
Tennis de Table Nord Alsace	911 €
Arts martiaux	1 311 €
Grès en tête	1 252 €
Gymnastique Volontaire	250 €
Hip Hop Masterpeace	250 €
Training Club Canin	499 €
TOTAL	39 108 €

Les crédits sont prévus à l'article 657432 fonction 422 du budget de l'exercice 2012.

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

## **9. REPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2012**

*M. Christian GLIECH et M. Martial KELLER ne participent pas au vote.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (sauf MM. C. GLIECH et M. KELLER) d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2012 comme suit :**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

Football Club Wissembourg	2 189 €
Football Club Altenstadt	2 747 €
Basket Club Wissembourg	7 332 €
Handball Club Wissembourg	1 765 €
Rempart Athlétisme Club Wissembourg	1 372 €
Volley Club Wissembourg	540 €
Tennis Club de Wissembourg	2 641 €
Tennis Club d'Altenstadt	3 130 €
Compagnie des Archers de Wissembourg	1 038 €
Karaté-Do Shotokan Club Wissembourg	520 €
Judo-Club Wissembourg	1 220 €
Cercle Echecs Wissembourg	238 €
Sport Twirl de Wissembourg	1 300 €
Pétanque Club de Wissembourg	600 €
Ginga Bahiana Capoeira	360 €
Tennis de Table Nord Alsace	1 658 €
Arts martiaux	730 €
Secouristes Français Croix Blanche	200 €
Amicales des Sapeurs Pompiers de Wissembourg	200 €
Club Vosgien	200 €
Société Accordéonistes de Wissembourg	200 €
Rallye Trompes de la Lauter	200 €
Training Club Canin	200 €
Société d'aviculture	200 €
Société d'apiculture	200 €
Association Pêche & Protect. Milieu Aquatique de Wissembourg	200 €
Amicale des Donneurs de sang	200 €
Foyer Rural d'Altenstadt - Marche	130 €
Foyer Rural d'Altenstadt - Club des Dames	130 €
Foyer Rural d'Altenstadt - Patchwork	130 €
Club Féminin	130 €
ACL Cyclo Loisirs	130 €
Chorale St Charles	130 €
Chorale Ste Cécile	130 €
Cercle des Aînés	130 €
Scouts et guides de France	130 €
Air Modèle Club la Croix du Sud	130 €
Grès en tête	130 €
Gymnastique Volontaire	130 €
Patchouli	130 €
Club Cœur et Santé	130 €
Noelange	130 €
Wissembourg en Arts	130 €
Hip Hop Masterpeace	130 €
Inter Société d'Altenstadt	130 €
Association Rayon de Soleil	130 €
Médaillés Militaires	75 €
Amicale Les diables bleus	75 €
TOTAL	34 000 €

Les crédits sont prévus à l'article 657410 fonction 025 du budget de l'exercice 2012.

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

## **10. DEMANDES DE SUBVENTIONS - REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG**

### **10.1. COURSE "PENTES ET CÔTES"**

Dans le cadre des festivités de la Pentecôte 2012, le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg a organisé la course populaire "les pentes et côtes". Afin de couvrir l'ensemble de ses frais, cette association sollicite le versement d'une subvention de 3 005 €.

Détail des frais engagés par l'association :

➤ Frais de course :	1 462, 55 €
➤ Frais de sécurité :	885, 00 €
➤ Frais de location :	160, 00 €
➤ Frais de podium :	<u>497, 45 €</u>
TOTAL	3 005, 00 €

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2012.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 3005 € au Rempart Athlétisme Club de Wissembourg.

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

### **10.2. COMPÉTITIONS HORS RÉGION ALSACE**

Dans le cadre de différentes compétitions (hors Région Alsace), le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg a dépensé, au cours de la saison 2011/2012, 7 223,36 € pour les déplacements de ses athlètes et entraîneurs.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de la Ville.

Il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 50% du montant des frais exposés ci-dessus, soit 3 611,68 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2012.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 3 611,68 € au Rempart Athlétisme Club de Wissembourg.

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

## **11. RECONDUCTION DES CHÈQUES "CULTURE, SPORT ET LOISIRS"**

Par délibération en date du 25 septembre 2009, le Conseil Municipal avait institué le dispositif des chèques "culture, sport et loisirs". L'édition 2011/2012 est valable jusqu'en août 2012.

Le bilan 2011/2012 est le suivant :

- Nombre d'associations partenaires : 34
- Nombre de bénéficiaires (de septembre 2011 au 31 mai 2012) : 218
- Montant des aides (de septembre 2011 au 31 mai 2012) : 5 444,02 €

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser**

- le renouvellement de ce dispositif dans les mêmes conditions pour 2012/2013
- M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

## **12. RESTAURATION DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE - AVENANT AUX MARCHÉS**

Vu le projet d'avenant validé par le vérificateur des monuments historiques,  
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 avril 2012,  
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'avenant suivant :

Avenant n°01 au lot 06 "Campanaire /Horloge /Électricité" attribué à l'entreprise VOEGELE :

L'avenant a pour objet la soudure à chaud de la cloche fêlée, le remplacement des aiguilles ainsi que la fourniture d'une paire d'aiguilles façonnée à l'identique de celle conservée au Musée, ainsi que l'équipement de la cloche en tintement.

Le présent avenant entraîne une plus value de 2 465 € H.T., ce qui représente une plus value de 25,3 % par rapport au montant du marché initial.

Le montant du marché est modifié comme suit :

- Montant initial du marché :	9 735,00 € H.T.
- Avenant n° 1	<u>2 465,00 € H.T.</u>
TOTAL	12 200,00 € H.T. valeur marché

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.**

## **13. AMENAGEMENTS INTÉRIEURS DE L'HÔTEL DE VILLE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 29 mai 2012,

Vu l'avis consultatif émis par la commission d'appel d'offres le 25 juin 2012,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer les marchés dans les conditions suivantes :**

N° lot	Dénomination du lot	Montant estimé en € HT	Attributaire	Montant en € HT
01	Désamiantage	8 000,00	Absences d'offres – à relancer	
02	Démolition – gros œuvre - maçonnerie	29 000,00	LEON	13 254,53
03	Carrelage – Faïence	8 000,00	DIPOL	4 006,50

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

04	Sols souples	32 000,00	PEINTURES RÉUNIES	15 775,00
05	Plâtrerie – faux plafonds	75 000,00	Absences d'offres – à relancer	
06	Peinture - Nettoyage	61 000,00	PEINTURE PFISTER	21 427,50
07	Menuiserie	129 000,00	DIETRICH	89 100,00
08	Electricité générale	47 0000,00	BS ELEC	27 524,11
09	Plomberie - CVC	53 000,00	KOLB	25 926,00
09-1	Options lot plomberie - CVC	3 000,00	KOLB	1 740,00

*Nota : le montant des lots attribués s'élève à 198 753,64 euros HT soit 237 709,35 euros TTC (sur la base du taux de TVA actuellement en vigueur).*

## **14. LANCEMENT DES CONSULTATIONS POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE À ALTENSTADT**

La Ville Wissembourg projette de réaménager la traversée d'Altenstadt, l'objectif principal est de transformer l'aspect de voirie banalisée en un réel aménagement de zone 30, et d'améliorer le cadre de vie des habitants par un meilleur partage de l'espace public, au profit des piétons et des cycles.

Il est envisagé de réaliser le projet en tranches, la municipalité pouvant à tout moment décider de renoncer à l'une ou l'autre tranche.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale allouée aux travaux s'élève à 2 200 000 euros HT.

**Pour mener à bien ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- le lancement d'une consultation négociée spécifique de maîtrise d'œuvre sur la base des articles 35 et 74.III. 4b du Code des marchés publics
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien la procédure.

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

## **15. SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – DÉMARCHE "0 PESTICIDE" (VILLE – RÉGION – AGENCE DE L'EAU)**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide avec vingt trois voix pour et deux abstentions (M. P. BERTRAND et par procuration Mme D. PFEFFER) d'autoriser la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux – démarche "zéro pesticide" avec la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.**

## **16. ACQUISITION D'UNE PARCELLE (EXTENSION DE VOIRIE)**

Vu l'engagement pour vendre signé par les gérants de la **SCI STICHANER**, avec siège à 67160 Wissembourg, 2, Impasse de la Foire,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et deux voix contre (M. P. BERTRAND et par procuration Mme D. PFEFFER)**

- l'acquisition par la Ville de Wissembourg des parcelles suivantes en vue d'un élargissement de la voirie :

Section 17 n° (2)/91 - Lieudit «*Route des Vosges*» avec 00 a 01 ca

Section 17 n° (4)/92 - Lieudit «*Route des Vosges*» avec 00 a 11 ca

Section 17 n° (6)/93 - Lieudit «*Route des Vosges*» avec 00 a 25 ca

Section 17 n° (8)/95 - Lieudit «*Route des Vosges*» avec 00 a 07 ca

Soit une superficie totale de **00 a 44 ca**

moyennant le prix de : **EURO SYMBOLIQUE**

Les frais relatifs à l'établissement du procès verbal d'arpentage seront pris en charge par la Ville de Wissembourg.

- et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente cession.

## **17. VENTE MATCH (GIRATOIRE ALLÉE DES PEUPLIERS)**

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'engagement pour vendre signé par la Société "**SUPERMARCHES MATCH**" ayant son siège à 59561 LA MADELEINE Cedex, 250, Rue du Général de Gaulle,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- l'acquisition par la Ville de Wissembourg de la parcelle représentant une partie du futur giratoire sis Allée des Peupliers :

Section 7F n° (2)/464 – lieudit "*Village*" avec **14 a 59 ca**

moyennant le prix de l'**EURO SYMBOLIQUE**

La Ville s'engage à :

- prendre en charge l'intégralité des frais de l'acte notarié et des frais d'arpentage,
- dispenser la société "Supermarchés Match" de toute participation au titre de la création du giratoire.

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession.

## **18. ACQUISITION D'UNE PARCELLE (VOIRIE)**

Vu l'engagement pour vendre signé par Madame Paulette **BRENET**, demeurant à 67160 Weiler, 8, Rue de la Forêt,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- l'acquisition par la Ville de Wissembourg de la parcelle constituant une partie de la voirie portant la désignation cadastrale suivante :

Section 31 n° 143 - Rue de la Forêt avec **1,28 ares**

moyennant le prix de l'**EURO SYMBOLIQUE**

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

## **19. ECHANGE AVEC LE FOYER CULTUREL TURC - SECTEUR GUMMI MAYER**

*M. Veysel CAN ne participe pas au vote.*

Vu les avis de France Domaine,

Vu l'engagement pour vendre signés par les représentants du **Foyer Culturel Turc**, avec siège social à 67160 Wissembourg, Rue des Messageries,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (sauf M. V. CAN) d'autoriser**

- l'échange entre la Ville de Wissembourg et le Foyer Culturel Turc concernant un bâtiment sis à Wissembourg, Rue des Messageries dans les conditions suivantes :

1°) La Ville cédera une partie des parcelles comportant un bâtiment sis Rue des Messageries et portant la désignation cadastrale suivante :

Section 15 n° 143/98 - lieudit "*Avenue de la Gare*" avec environ 08 a 60 ca

Section 15 n° 187/98 - lieudit "*12 Avenue de la Gare*" avec environ 02 a 20 ca

Avec une superficie totale d'environ **10 a 80 ca**

Lesdites parcelles sont estimées par les parties pour un montant de **€ 55.107,50**

(Il est précisé que le bâtiment avait été estimé initialement à € 85.040,00, mais en raison du coût de la démolition estimé à € 29.932,50, le montant a été réévalué à € 55.107,50)

2°) Le Foyer Culturel Turc cédera en contre partie une partie de la parcelle sise Rue des Messageries portant la désignation cadastrale suivante :

Section 15 n° 144/98 - lieudit « *Avenue de la Gare* » avec environ **06 a 28 ca**

Ladite parcelle est estimée par les parties pour un montant de **€ 48.661,00**

3°) Ledit échange s'effectuera **moyennant le versement d'une soulte par le Foyer Culturel Turc au profit de la Ville de Wissembourg d'un montant de € 6.446,50.**

La Ville de Wissembourg prendra en charge les frais d'établissement du procès verbal d'arpentage ainsi que les émoluments de notaire.



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

Le Foyer Culturel Turc s'engage à assumer entièrement la démolition du bâtiment. A défaut, le coût de la démolition lui sera facturé.

- M. le Maire à signer l'acte authentique d'échange et tous les documents nécessaires à la réalisation de cet échange.

## 20. ACQUISITION DE PARCELLES (RÉSERVE FONCIÈRE - SECTEUR WEILER)

Vu les engagements pour vendre signés par :

- Madame Claudine **GROSS** née ANDRES, demeurant à 67500 Haguenau, 4, Rue du Potager,
- Madame Jacqueline **OBER** née ANDRES, demeurant à 68500 Guebwiller, 13, Avenue Foch,
- Madame Janine **KULIGOWSKI** née ANDRES, demeurant à 75020 Paris, 3, Rue des Pyrénées,
- Madame Anne-Doris **FREY** née ANDRES, demeurant à 95360 Montmagny, 12, Allée des Primevères,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- l'acquisition par la Ville de Wissembourg de deux parcelles sises à Wissembourg appartenant aux conjoints ANDRES et portant la désignation cadastrale suivante :

Section D n° 251 - Lieudit "*Schliefental*" avec 12 a 70 ca prés

Section D n° 403 - Lieudit "*Muenchhof*" avec 32 a 60 ca prés

Soit une superficie totale de **45 a 30 ca**

moyennant le prix de € 50,00 l'are soit **€ 2.265,00**

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente cession.

## 21. ACQUISITION DE PARCELLES (RÉSERVE FONCIÈRE - SECTEUR CENTRE HOSPITALIER)

Vu l'engagement pour vendre signé par Madame Charlotte **BERNARD** née WENNER, demeurant à 67500 Haguenau, 7, Rue du Blaireau,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser**

- la Ville de Wissembourg à acquérir deux parcelles sises à Wissembourg appartenant à Madame Charlotte BERNARD et portant la désignation cadastrale suivante :

Section D n° 419 - Lieudit «*Muenchhof*» avec 11 a 20 ca prés

Section D n° 426 - Lieudit «*Muenchhof*» avec 02 a 50 ca prés

Soit une superficie totale de **13 a 70 ca**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

moyennant le prix de € 50,00 l'are soit € **685,00**

- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente cession.

## **22. RENOUELEMENT DU BAIL / TRÉSORERIE**

Vu le bail du 28 novembre 2003, modifié par l'avenant n° 1 le 18 juillet 2008, portant location des locaux situés dans l'immeuble sis au 1, Cour de la Commanderie en vue d'y abriter la Trésorerie,

Vu le projet de renouvellement du bail réalisé par la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement du bail au profit de l'Etat pour une durée de 3 ; 6; 9 ans qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour finir de plein droit le 31 août 2021. La location est consentie moyennant un loyer annuel de € 34.626,91 révisé automatiquement à l'expiration de chaque période annuelle en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

## **23. AVIS SUR LA DEMANDE D'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE PORCS**

Vu le dossier soumis à enquête publique,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'émettre un avis favorable, sous réserve des conclusions du Commissaire Enquêteur, sur la demande présentée par la société Fabien KAST en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les installations nécessaires à l'extension de son élevage de porcs sur le ban communal de Wissembourg.

La demande d'autorisation d'exploiter porte sur l'extension d'un élevage alternatif de porcs sur paille, qui passerait ainsi de 450 à 1604 places, l'exploitation se situe en zone agricole à environ 230 mètres du Geitershof.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité dans le cadre de l'enquête publique relative aux installations classées actuellement en cours et qui se terminera le 23 juillet 2012.

## **24. AGRÉMENT DE DEUX CHASSEURS - LOTS N°01, 02 ET 06**

Par courrier en date du 11 mai 2012, le Président de l'Association de Chasseurs du Mundat nous a fait part de sa demande tendant à l'agrément de deux nouveaux associés :

**Monsieur OBER Bernard et de Monsieur PAARVIO Hans**

Je précise que l'Association des Chasseurs du Mundat loue les lots de chasse n°1, 2 et 6 de Wissembourg ainsi que les lots contigus n° 1, 2 et 3 de Schleithal. Après accord des conseils municipaux concernés, le nombre d'associés a été calculé comme si les lots de chasse précités

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

constituaient un lot de chasse unique. Conformément au cahier des charges des chasses communales le nombre de cartes d'associés autorisés a été fixé à 21.

L'agrément par les conseils municipaux de Schleithal et de Wissembourg de Messieurs OBER et PAARVIO porterait à 15 le nombre de cartes délivrées.

Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2006 au 1<sup>er</sup> février 2015,

Vu l'avis de la commission consultative de chasse,

Vu la demande introduite en date du 11 mai 2012 par Didier GREBMAYER, Président de l'Association des Chasseurs du Mundat,

Vu les pièces et déclarations communiquées à l'appui de sa demande,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** l'agrément de ces deux chasseurs dans les conditions indiquées ci-dessus.

## 25. CREATIONS DE POSTE

Dans le cadre d'avancements de grade pour lesquels les agents remplissent les conditions, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour, deux abstentions (M. R. KANY et par procuration M. C. MEYER) et deux voix contre (M. P. BERTRAND et par procuration Mme D. PFEFFER)** la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 des postes suivants :

### Filière culture

- 1 poste de **assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet, indice brut 404 – 675

### Filière technique

- 3 postes de **adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet, indice brut 347 – 499

- 1 poste de **technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet, indice brut 404 – 675

### Filière administrative

- 1 poste de **adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps complet, indice brut 299 – 446

- 1 poste de **adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet, indice brut 347 – 399

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

## 26. RECRUTEMENTS D'APPRENTIS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- le recrutement de deux apprentis comme suit :
  - 1 apprenti en licence professionnelle génie civil, option construction et aménagement. Ce diplôme d'une durée de un an prépare aux métiers du bâtiment et des travaux publics. L'apprenti intègre en alternance l'IUT Robert Schumann (situé à Illkirch) et le service urbanisme.

La participation aux frais de formation s'élève à 2 726 €.

- 1 apprenti en CAPA Travaux Paysagers. Ce diplôme se prépare sur deux ans au CFA Agricole d'Obernai et prépare à un métier d'ouvrier qualifié en travaux paysagers. L'apprenti sera affecté au Centre Technique Municipal.

La participation aux frais de formation s'élève à 1 141,80 € par an.

La rémunération des apprentis est basée sur un pourcentage du SMIC fixé réglementairement selon son âge, l'année d'apprentissage avec une majoration selon le niveau de diplôme.

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

## 27. ECOLE DE MUSIQUE – MODIFICATION ET CREATION DE POSTES

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 posant le nouveau cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique résultant de la fusion des cadres d'emplois des assistants et des assistants spécialisés d'enseignement artistique, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la création des postes dans les conditions suivantes :

Grade	Spécialité	Ancienne situation			Nouvelle situation		
		DHS	IB	IM	DHS	IB	IM
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (DJOUDI Ra)	flûte traversière	20	320	307	20	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (STOLL Ar)	clarinette	13	320	307	10	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (BENDER J.Y.)	saxophone	11,25	320	307	8	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (SCHILLING M-FI)	trompette	7	314	306	7	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (DE ALMEIDA So)	Cor d'harmonie & FM	20	320	307	20	350	327

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (DAMBACHER Ro)	trombone	4,5	460	403	5,5	463	405
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (rempl. / MEIER Ar)	tuba	5,25	320	307	3	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (SCHWAEDERLE Jérôme)	percussions	10,5	320	307	12	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (PIBRE Ja)	batterie	5,25	460	403	4,75	463	405
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (BENDER Ma)	Violon	17,5	320	307	20	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (GODIN Ya)	violon	20	320	307	20	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (DUPRAZ A.C.)	violoncelle	8	320	307	8	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (MARTINEZ Dé)	guitare	10	320	307	8	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (AUGE Si)	Guitare rythmique	3	314	306	8	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (BASTIAN Ma)	Piano	20	320	307	20	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (WAGNER Ré)	Piano	20	435	384	20	444	390
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (FRETTO-WOLF Ma)	accordéon	3	320	307	2,5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (BÜRCKNER Ma)	chant	9,5	320	307	10	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (DE ALMEIDA Jo)	directeur	20	380	350	20	397	361
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (recrutement en cours)	danse	3,5	320	307	3,5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe (remplacement / rct en cours)	Formation musicale	3	320	307	8	350	327

**\*DHS = durée hebdomadaire de service / IB = indice brut / IM = indice majoré**

Nota : En raison d'une réorganisation suite au départ de certains professeurs, le total des durées hebdomadaires de service est inférieur pour le mois de septembre : 249,25 heures pour mai 2012 / 238,25 heures pour le mois de septembre 2012.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.*

\*\*\*\*Informations\*\*\*\*

## **28. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL "ACCESSIBILITÉ" AVEC LE PAVE (PLAN D'ACCESSIBILITÉ VOIRIE ET ESPACES PUBLICS) MIS À JOUR**

Le plan de mise en accessibilité de la voirie est un document de planification et de programmation introduit par la loi qui est de la responsabilité du maire de chaque commune.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel d'accessibilité.

## **29. RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION EN VUE DE PASSER DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2008,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décisions relatives aux marchés à procédure adaptée

Date	Objet du marché	Titulaire	Montant en euros HT
23/01/2012	Création de support de communication - Site Natura 2000	SEEM STUDIO	4 210,00
15/02/2012	Création d'un sentier pédagogique - Site Natura 2000	CINE DU DELTA DE LA SAUER	18 000,00
02/04/2012	Entretien des espaces verts	ADAPEI	49 909,00
02/04/2012	Formation du personnel aux nouvelles technologies d'information et de communication	PRETEXTE	6 000,00
17/04/2012	Convention d'assistance technique "travaux d'exploitation réalisés en régie ou à l'entreprise"	ONF	43 669,00
17/04/2012	Convention d'assistance technique "travaux sylvicoles et d'infrastructure réalisés en régie communale"	ONF	19 127,00
20/04/2012	Contrat d'assistance et de conseil en assurance	PROTECTAS	2 400,00/an (pour une durée de 5 ans)

### **Autres décisions:**

- Arrêté en date du 7 mai 2012 désignant Me BRANCHET, Avocat, comme avocat de la Ville dans le dossier MACIF CENTRE EUROPE C / VILLE DE WISSEMBOURG.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

- Une convention de mise à disposition d'un local sis à Altenstadt, 27, Rue des Bergers et à destination de stockage par Monsieur Philippe GERTZ au profit de la Ville de Wissembourg a été conclue pour une durée d'un an moyennant un loyer mensuel de € 150,00.

## **30. DIVERS**

### ➤ **Prochaines manifestations**

#### **Courses hippiques**

Samedi 30 juin - Hippodrome de la Hardt

#### **Tournée d'été de la Choucrouterie**

Samedi 30 juin à 21h - Grabenloch

Accès libre

#### **Cinéma de plein air : « Rango »**

Film d'animation à partir de 10 ans

Samedi 07 juillet

A la tombée de la nuit (21h30/22h)

Accès libre

#### **Fête nationale - Vendredi 13 juillet**

16h : remise des trophées UAW

18h : culte œcuménique à l'Abbatiale Sts Pierre et Paul

19h : cérémonie militaire

20h : bal populaire

#### **F'Estival d'animations**

Du 17 juillet au 17 août

Parc avenue de la gare et site du City-stade

#### **Amuse-musée : « Jeux optiques »**

Dimanche 22 à 14h et 16h - Grange aux Dîmes

Ateliers pour enfants dès 5 ans autour des jeux optiques avec « L'atelier de Gepetto »

Accès libre

#### **Visite thématique : « Les couleurs dans l'histoire et l'architecture »**

Dimanche 22 à 15h - RDV Office de Tourisme

Avec Denis STEINMETZ, directeur d'études du Master Couleur/Architecture/Espace à l'Université de Strasbourg

#### **Masters de pétanque**

Jeudi 26 et vendredi 27 juillet - Place de la Foire

Accès libre

#### **Braderie des commerçants**

Samedi 28 juillet

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2012

**Cinéma de plein air : « Arthur et les minimoyes 3 »**

Film d'animation à partir de 6 ans

Samedi 28 juillet - A la tombée de la nuit (21h30/22h)

Accès libre

**Symposium de sculptures « La sculpture dans tous ses états »**

Du 30 juillet au 05 août - Grabenloch

Accès libre

**Cinéma de plein air : « OSS 117, Rio ne répond plus »**

Comédie avec Jean DUJARDIN

Vendredi 17 août - A la tombée de la nuit (21h30/22h)

Accès libre

**Festival International de Musique de Wissembourg**

Du 23 août au 09 septembre - Eglise St Jean

Programme et tarifs à consulter

**Exposition Tomi Ungerer**

Du 25 août au 16 septembre - La Nef – salle Marie Jaëll

Accès libre

- **SOUS RESERVE: Prochain Conseil Municipal envisagé le mardi 11 septembre 2012 / sera confirmé ultérieurement**

*Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 20h30.*